

DRIVE TO
zero

GUIDE DE CANDIDATURE

PRIX DE L'INNOVATION

DRIVE TO ZERO 2025

Le premier prix qui récompense les produits/projets innovants de la mobilité zéro carbone sur le salon Drive to Zero.

Date limite de candidature : 11 mai 2025

SOMMAIRE

RÈGLEMENT DU CONCOURS	2
Article 1 – L’Organisateur.....	2
Article 2 – Le concours	2
Article 3 – Catégories de prix.....	2
Article 4 – Candidature	2
Article 5 – JURY et Désignation des Lauréats	5
Article 6 – Annonce des Lauréats et Remise des Prix.....	6
Article 7 – Visibilité et dotation aux lauréats du concours.....	7
Article 8 – Confidentialité	8
Article 9 – Engagement des candidats.....	8
Article 10 – Divers.....	8
Article 11 – Litiges.....	9
DOSSIER DE CANDIDATURE	10
Comment candidater aux Prix de l’Innovation Drive to Zero ?.....	10
ETAPE 1 : Préparez votre dossier de candidature technique	10
Sous quel format doit-il être restitué ?.....	10
Que doit-il contenir ?	10
ETAPE 2 : Remplir le formulaire d’inscription/de candidature en ligne	14
Comment accéder au formulaire de candidature en ligne ?.....	14
Quelles informations sont demandées dans ce formulaire ?.....	14
ETAPE 3 : Valider définitivement votre candidature	14

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 – L’Organisateur

Les Prix de l’Innovation du Salon Drive-to-Zero 2025 (ci-après DTZ 2025) sont organisés du 7 mars au 5 juin 2025 par GROUPE MONITEUR, S.A.S. au capital de 333.900 €, immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro 403 080 823, dont le siège est à Gentilly (94250), 20 rue de l’Aqueduc (ci-après « l’Organisateur »).

Le concours des Prix de l’Innovation Drive to Zero est organisé en partenariat avec La Gazette des Communes, Techni.Cités, l’Usine Nouvelle, Auto-Infos, Le Moniteur (les Partenaires), publications éditées par des sociétés appartenant au groupe Infopro Digital, tout comme l’Organisateur.

Article 2 – Le concours

Ce concours, ouvert aux personnes morales, sociétés commerciales, exposantes ou non exposantes, a vocation à récompenser les produits, procédés, matériels, techniques ainsi que systèmes, services ou solutions, produits et services /projets innovants développés

- tels que commercialisés initialement
et/ou
- tels que mis en œuvre/employés/déployés et pouvant être adaptés/ répliqués dans des cadres similaires.

Les candidats peuvent présenter jusqu’à trois innovations.

Chaque innovation peut être présentée dans trois catégories maximum.

Les innovations finalistes ou primées lors d’éditions précédentes du concours ne sont pas autorisées à participer.

Article 3 – Catégories de prix

Le concours comporte les **six catégories** de prix suivants :

- **Modes actifs**
- **Technologie et innovation des véhicules**
- **Services de mobilités**
- **Fret longue distance et logistique urbaine**
- **Infrastructures & Energie**
- **Infrastructures & Aménagement**

Article 4 – Candidature

Les candidats ont la possibilité de présenter jusqu’à trois innovations maximum au concours. Chaque innovation peut être présentée dans trois catégories maximum. Elle sera alors appréhendée distinctement par les membres du jury experts dans chaque catégorie concernée.

Pour s’inscrire et participer au concours, le candidat doit impérativement :

4.1 Être une personne morale

4.2 Présenter une innovation (produit ou service) pour la première fois commercialisée ou développée ou qui est une mise en œuvre ou expérimentée dans les 3 ans précédant l'édition 2025 du Salon Drive to Zero :

Les innovations ayant été présentées lors des éditions précédentes du concours ne peuvent pas être représentées à l'identique aux éditions suivantes. Seules des versions adaptées de produit, service ou solution qui impliquent une amélioration d'usage significative et un progrès peuvent être admis à concourir. L'amélioration devra alors être dûment explicitée dans le dossier technique de candidature soumis aux membres du jury.

IMPORTANT :

Pour toute solution et / ou collaboration requérant la conformité à et/ou le respect d'une législation/réglementation spécifique (sécurité, transport, autorisation préalable, certification...) le candidat déclare avoir obtenu les autorisations, certifications nécessaires et sera seul responsable envers l'Organisateur et tout tiers du respect de la réglementation applicable.

4.3 Compléter et valider le formulaire de candidature en ligne sur le site event.drivetozero.fr ou sur son Espace Exposant et compléter et transmettre le dossier technique de présentation de l'innovation candidate, au plus tard le 11 mai 2025 – 23h59 (horodatage électronique faisant foi).

Le dossier de candidature, à remplir en ligne depuis le site event.drivetozero.fr ou depuis votre espace exposant, doit impérativement comporter les informations suivantes :

A) Le formulaire d'inscription (à des fins de promotion et visibilité de l'innovation présentée dans les supports et outils de communication du salon, pour la reprise par les media ...) comporte les mentions suivantes :

- Nom de la société ou organisation
- Date de création (entreprise) et nombre de salariés
- Adresse (site principal si besoin) et code postal/ville/ pays
- Nom/intitulé de l'innovation
- Descriptif général et succinct de l'innovation (500 caractères maximum)

Ce texte pourra servir de base à un article publié sur les outils de communication du Salon Drive to Zero 2025 et/ou dans les revues éditées par l'Organisateur, les revues Partenaires et/ou toute société du groupe Infopro Digital auquel l'Organisateur appartient susceptibles de traiter du Prix de l'Innovation Drive to Zero 2025

- Coordonnées de la personne contact en charge du suivi de la candidature
- Coordonnées du référent technique et expert de l'innovation
- Choix de la catégorie (ou des catégories thématiques, au maximum de trois) parmi les catégories thématiques de candidatures proposées

B) Le dossier technique de présentation de l'innovation candidate (réservé aux membres du jury en charge de l'évaluation de l'innovation) est organisé en trois parties selon le sommaire suivant :

Partie 1 - Présentation de l'innovation :

- Reprise des indications du formulaire (pour information aux membres du jury)
- Descriptif général et succinct de l'innovation (500 caractères maximum, espaces

compris)

- Marché(s) cible(s) (secteur public/privé ou grand public, secteurs d'activités, filières, utilisateurs ...)

Partie 2 - Présentation technique de l'innovation et son caractère novateur selon les données suivantes requises :

- Description technique de l'innovation
- Stade de maturité (possiblement selon l'échelle TRL – Technology Readiness Level) reconnue
- Avancée(s) significative(s) par rapport à l'état de l'art
- Travaux de R&D (recherche et développement) et essais réalisés
- Indicateurs de mesure de performance utilisés et résultats obtenus
- Eventuels travaux et données publiés dans des revues scientifiques et techniques
- Eventuel(s) dépôt(s) de brevet
- Eventuelle(s) distinction(s) et/ou prix
- Eventuelle(s) certification(s) exigée(s)

Partie 3 - Intensité et impacts de l'innovation - bénéfiques et soutenabilité :

- Eventuelles études d'impacts et résultats utiles obtenus
- Mesures d'impact environnemental (réduction de gaz à effet de serre, économies d'énergie réalisées, évaluation en Analyse Cycle de Vie de l'innovation, et les autres impacts et externalités sur la qualité de l'air, l'environnement, les milieux et la biodiversité ...)
- Mesures d'impact économique (création d'emplois local et création d'activités sur un territoire, modèle économique ou d'affaires, contribution à une forme de souveraineté ou indépendance industrielle, énergétique, technologique ...)
- Mesures d'impact social (amélioration de l'accès à une mobilité pour tous, à une cohésion territoriale à la lutte contre les inégalités sociales)
- Eventuelles références et témoignages utilisateurs et usagers

Partie 4 – Développements et perspectives :

- Historique du projet
- Etapes clés de développement
- Eventuels points à améliorer ou à résoudre et le programme prévu pour y parvenir
- Eventuels partenaires du projet et de l'innovation (académique, institutionnel, industriel ...)
- Perspectives de déploiement/développement (nouveaux marchés, scalabilité)

Partie 5 – Pièces et documents annexes, comportant :

- Logo de l'entreprise ou organisation candidate
- 2 photographies d'illustration de l'innovation sus format JPEG en précisant les crédits photos à mentionner
- Pièces autres utiles à l'examen du dossier (publications scientifiques, références)
(Taille maximale de chaque fichier : 3 Mo – Poids maximal global : 15 Mo)

4.4 Seuls les dossiers complets remplissant les conditions énoncées ci-dessus

pourront être examinés par le jury composé des organisations professionnelles partenaires membres du comité de pilotage de Drive-to-Zero (et leurs représentants). Tout dossier incomplet sera systématiquement écarté sans notification ni possibilité de complément d'information après la clôture du prix.

A noter que les candidats doivent renseigner autant que possible toutes les parties du dossier technique mais peuvent adapter les informations à la nature particulière de l'innovation présentée. Le jury sera particulièrement attentif à la description technique et à tous les éléments précis et détaillés permettant de démontrer le caractère novateur de l'innovation présentée.

Un dossier ne comportant pas la majorité des éléments demandés ne sera pas pris en compte dans le concours.

Une fois la candidature complétée en totalité et validée en ligne par les candidats, ceux-ci recevront **un courrier électronique accusant réception** de leur candidature. En l'absence de cette confirmation de réception, la candidature **ne pourra être considérée comme reçue et enregistrée par l'Organisateur**.

En cas de non-réception, merci de contacter drivetozero@infopro-digital.com.

4.5 Tous les candidats auront la possibilité de présenter leur innovation pendant le Salon, sous forme d'un pitch (présentation courte et synthétique de quelques minutes) réalisé dans l'espace dédié à cet effet dans l'espace d'exposition. Un créneau de pitch leur sera proposé par l'Organisateur quelques jours avant le Salon.

Article 5 – JURY et Désignation des Lauréats

Les dossiers de candidature au concours du Prix de l'Innovation du Salon Drive to Zero seront étudiés par le jury selon le processus suivant :

5.1 Etude des dossiers et choix des innovations admises à poursuivre le concours

Le jury examinera à l'issue de la période de candidature l'ensemble des dossiers complets, validés au plus tard le 11 mai 2025 23h59 et répondant aux conditions de forme et de fond indiquées ci-avant.

L'examen détaillé des innovations sera réalisé par les membres du jury assignés à une ou plusieurs catégories selon leurs préférences et champs d'expertise. La sélection se fera selon un formulaire de notation à partir de critères détaillés ci-dessous.

Une note insuffisante (en deçà de 5/10) sur au moins 2 critères sera discriminatoire.

- 1. Caractère novateur (30%)**
 - Originalité et créativité du bien/produit, du service, du procédé ou de la modalité/méthode
 - Réponse aux besoins et aux attentes des professionnels, des opérateurs de mobilités, des usagers
 - Robustesse – fiabilité – qualité de la méthodologie de développement du bien/produit, du service, du procédé ou de la modalité/méthode.
- 2. Impact écologique et climatique (40%)**

- Bilan carbone du bien/produit, du service, du procédé ou de la modalité/méthode (réduction d'émissions GES, économies d'énergie, ACV – production/usage/fin de vie et/ou différentes étapes de mise en œuvre).
- Evaluation des externalités écologiques autres (pollutions, ressources et matières, biodiversité...).
- Evaluation d'un équilibre technologie/sobriété et mesure d'intensité
- Rôle dans la trajectoire globale de décarbonation du secteur.

3. Développement – appropriation et potentiel de massification (30%)

- Conditions et temps de mise en œuvre.
- Capacité de financement par les acteurs/clients ciblés.
- Bénéfices et externalités pour le marché, le territoire, la société civile
- Capacité de déploiement et d'usages à grande échelle.

À l'issue de la première étape, les innovations seront classées selon leur notation. Le total de ces notes constituera la note finale et globale du dossier.

5.2 Désignation des innovations lauréates par les membres du jury dans chacune des catégories

En fonction du nombre de dossiers complets reçus dans chaque catégorie, les 5 ou 6 innovations présentant les plus hautes notes dans chacune des catégories seront retenues afin d'être revues et débattues de manière collégiale par le jury en vue de la désignation des lauréats.

Un lauréat sera désigné collégalement dans chacune des six catégories thématiques. Le jury se réserve la possibilité de désigner des ex-aequo.

L'annonce des lauréats sera effectuée uniquement lors de la remise des prix le 4 juin 2025 sur le Salon, en fin de journée (horaire à préciser).

Tous les candidats sont invités à la remise des prix et devront se rendre disponibles pour y participer et ainsi recevoir leur prix s'ils sont désignés lauréats.

5.3 Désignation d'un Grand Prix Drive-to-Zero millésime (édition 2025)

Le jury lors de son examen des candidatures devra retenir un lauréat, à la fois hors catégorie et toutes catégories confondues, dont l'innovation représente une véritable avancée et se distingue significativement de manière unanime par tous les membres du jury.

Ce lauréat recevra un « Grand Prix » dont l'innovation sera considérée comme la meilleure, la plus impactante et/ou la plus prometteuse pour l'édition en cours du salon.

Article 6 – Annonce des Lauréats et Remise des Prix

La cérémonie de remise des Prix de l'Innovation du Salon Drive to Zero aura lieu mercredi 4 juin 2025 sur le Salon en fin de journée en présence du jury (horaire à confirmer). Cette cérémonie sera ouverte à tous, visiteurs, exposants, partenaires et candidats au concours.

Le déroulement sera le suivant :

- Annonce des lauréats désignés par le Jury dans chacune des catégories et remises des trophées
- Annonce du Grand Prix de l'édition 2025 et remise du trophée.

La séance de remise des prix sera suivie d'une séquence de pitch de startups (hors concours des prix de l'innovation) à des fins de levée de fonds et de développement entrepreneurial. Cette séquence sera à la stricte initiative de la structure « Graines de Boss », partenaire de l'événement.

Les candidats ou lauréats aux prix de l'innovation qui auront été retenus à cette séquence (à la discrétion de Graines de Boss, selon leurs critères propres et précis d'éligibilité) pourront présenter leur innovation dans le cadre de cette opération ad hoc aux prix et organisée en marge du temps de remise des prix comme un temps dédié à l'innovation et aux entrepreneurs.

Article 7 – Visibilité et dotation aux lauréats du concours

L'ensemble des lauréats se verra remettre un trophée ainsi que les dotations suivantes :

- ✓ **En amont du salon**
 - Le référencement de la société et de son innovation en tant que candidat, sur la page web dédié aux prix de l'innovation du site event.drivetozero.fr
 - Un encart de présentation de la société et de son innovation en tant que candidat dans une newsletter envoyée à tous les participants prospects et inscrits du salon.
- ✓ **Renfort de visibilité immédiate pendant le salon**
 - 1 encart dans la newsletter récapitulative du jour 1 envoyée à tous les participants prospects et inscrits du salon.
 - La pose d'une dalle « Lauréat prix de l'innovation 2025 » à proximité du stand des lauréats disposant d'un stand sur le salon.
- ✓ **Campagne de promotion post salon**
 - La diffusion d'une courte interview vidéo du représentant de la société présent à la remise du prix, dans le cadre d'une campagne LinkedIn sponsorisée par Drive to Zero.
 - Une citation de la société dans le Communiqué de Presse du salon dédié aux lauréats envoyé à l'ensemble des journalistes accrédités de l'événement.
 - Un encart de présentation de la société et de son innovation en tant que lauréat dans la newsletter bilan de l'événement envoyée à tous les participants prospects et inscrits du salon.
 - Un article de présentation de la société et de son innovation en tant que lauréat sur le site média Drive to Zero.
 - La mise à disposition d'un kit de communication exclusif incluant un pastille et bannière lauréat utilisable librement sur les supports print et web du lauréat (brochure, site web, réseaux sociaux...).

Uniquement pour **les lauréats désignés par le jury dans chacune des catégories :**

- ✓ **Avantage commercial sur l'édition DTZ2026**
 - Tarif préférentiel rebooking pour l'édition 2026 de DRIVE TO ZERO sera accordé aux lauréats pendant une durée supplémentaire de 2 mois à sa durée de validité initiale.

Uniquement pour le **lauréat du Grand Prix Drive to Zero** millésime :

- ✓ **Avantage commercial sur l'édition DTZ2026**
 - Un stand équipé de 6 m² sur la prochaine édition du salon Drive to Zero 2026 (hors forfait d'inscription).

Le palmarès pourra également faire l'objet de parutions dans les titres de presse du sto Zero.

Article 8 – Confidentialité

L'Organisateur s'engage à ne divulguer aucune information concernant l'innovation présentée, considérée confidentielle par le candidat **et expressément signalée comme telle par ce dernier à l'Organisateur dans son dossier d'inscription**, avant la remise du Prix de l'Innovation du Salon Drive to Zero 2025. Lesdites informations confidentielles ne seront portées qu'à la connaissance des personnes en charge de l'organisation du concours (salariés, experts et prestataires de l'Organisateur, jury), aux seules fins de l'organisation du concours et de la désignation des lauréats.

Article 9 – Engagement des candidats

9.1 Les candidats sont tenus d'obtenir, préalablement à l'envoi de leur dossier de candidature, toutes les autorisations nécessaires à la reproduction et à la représentation des éléments constitutifs de leur dossier (notamment et sans que cette liste soit exhaustive : marques, brevets, dessins, photos, droits d'auteurs, vidéos..., y compris, le cas échéant, des prestataires éventuellement intervenus dans la réalisation concernée etc.) lors de la Remise des Prix et dans tous médias, quel qu'en soit le support, susceptible de traiter des Prix de l'Innovation Drive To Zero 2025 dans un but promotionnel ou d'information, ainsi que pour une reproduction, par l'Organisateur sur les documents promotionnels des éditions suivantes de ce concours. Ces utilisations devront pouvoir intervenir sans obligation d'aucune sorte à la charge de l'Organisateur.

Les candidats garantissent l'Organisateur de tout recours de tiers à cet égard, ce dernier ne pouvant en aucun cas être tenu pour responsable d'aucun litige lié à la propriété intellectuelle ou industrielle attachée à l'un des éléments constitutifs d'un dossier de participation au concours.

9.2 Les candidats et les lauréats autorisent, par avance et sans contrepartie financière, l'Organisateur à utiliser leur nom, logo, l'image et les noms, prénoms, images et voix de leurs représentants (le cas échéant) ainsi que les éléments de leur dossier à des fins promotionnelles, publicitaires ou d'information (notamment dans les manifestations et les publications papier et/ou web de l'Organisateur et des sociétés du groupe Infopro Digital auquel elle appartient) sans que cette faculté puisse être source d'une quelconque obligation à l'égard de l'Organisateur. Les candidats et les lauréats garantissent l'Organisateur de tout recours à cet égard.

Article 10 – Divers

10.1 Tout dossier incomplet, illisible, raturé, ne répondant pas aux critères énoncés à l'article 3 ci-avant et/ou adressé après la date limite d'envoi des dossiers ne sera pas pris en considération pour l'attribution des Prix.

De même, les candidats n'ayant pas reçu un courrier électronique accusant réception de leur candidature et confirmant l'enregistrement de leur dossier ne seront pas considérées comme enregistrées au concours.

10.2 L'Organisateur se réserve, notamment en cas de force majeure, le droit d'écourter, prolonger, suspendre, modifier ou annuler son concours.

10.3 Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre du concours par L'Organisateur font l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de l'organisation du concours. Elles sont nécessaires au traitement des inscriptions des candidats au concours et sont enregistrées dans le fichier de L'Organisateur. L'Organisateur ou toute société du groupe Infopro Digital pourra envoyer aux candidats ; pour son compte ou celui de ses clients, des propositions commerciales, des propositions en vue de participer à des évènements professionnels, pour des produits et/ou services utiles à leur activité professionnelle ainsi que les intégrer dans des annuaires professionnels.

Tous les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant et peuvent exercer ce droit par demande écrite adressée à dpo@infopro-digital.com

La Charte Données Personnelles du groupe Infopro Digital est accessible à l'adresse suivante : <https://www.infopro-digital.com/rgpd-gdpr/>

10.4 La participation aux présents Prix implique l'acceptation par les participants sans restriction ni réserve, du présent règlement ainsi que des décisions prises par le jury.

Article 11 – Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. L'Organisateur statuera souverainement sur toute difficulté pouvant naître de l'interprétation et/ou de l'application du présent règlement.

Fait à Gentilly, le 2025.

Renseignements :

Salon Drive to Zero : drivetozero@infopro-digital.com

DOSSIER DE CANDIDATURE

Comment candidater aux Prix de l'Innovation Drive to Zero ?

Les Prix de l'Innovation Drive to Zero récompensent les solutions innovantes qui façonnent l'avenir de la mobilité durable. **La date limite de candidature est la 11 mai 2025 à 23h59 heure française.** Pour soumettre votre candidature, suivez ces étapes :

ETAPE 1: Préparez votre dossier de candidature technique

Le dossier de candidature technique est l'unique document qui sera remis aux membres du jury pour évaluer votre innovation.

Sous quel format doit-il être restitué ? Les candidats sont libres quant au format et à la mise en page de leur dossier. Ils peuvent utiliser la charte graphique de Drive to Zero ou la leur, tant que toutes les questions sont couvertes et que le document final est soumis au format PDF.

Conseil : Un dossier clair et structuré facilitera l'évaluation par le jury.

Que doit-il contenir ? Le dossier de candidature technique doit être structuré et répondre aux éléments suivants :

SOCIÉTÉ ET CONTACTS :

- **Nom de la société** ou organisation
- **Date de création de la société**
- **Nombre de salariés**
- **Adresse** (site principal si besoin) et code postal/ville/ pays

- **Coordonnées de la personne contact** en charge du suivi de la candidature
- **Coordonnées du référent technique** et expert en charge de l'innovation

DETAILS ET DESCRIPTIFS DE L'INNOVATION

Partie 1: Présentation de l'Innovation

- **Titre, nom ou intitulé de l'innovation**
- **Choix de la catégorie thématique**, parmi les 6 catégories thématiques
Important : une innovation peut s'indexer dans plusieurs thématiques (3 choix maximum) si cela est pertinent.
 - Technologie et innovation des véhicules
 - Modes actifs
 - Services de mobilités et mobilités connectées
 - Fret longue distance et logistique urbaine
 - Infrastructures & Energie
 - Infrastructures & Aménagement

- **Description succincte**
(2 à 3 phrases, ou 5 à 10 lignes)
 - Quel besoin ou problème du secteur des transports résout-elle ?
 - Quelle est la valeur ajoutée par rapport aux solutions existantes ?
- **Marché(s) ou secteurs cible(s)**
(secteur public/privé ou grand public, collectivités territoriales, secteurs d'activités ou filières, utilisateurs ...)

Partie 2 : Caractère novateur et technique

Nouveauté technologique (rupture ou amélioration) **et modèle économique.**

Décrire les performances permises par l'innovation en apportant des données explicites de comparaison avec l'état de l'art (solutions existantes disponibles) ou à situations ou contextes similaires.

- **Description technique de l'innovation**
(demi-page recommandée)
- **Quel est le stade de maturité** (prototype fonctionnel, produit commercialisé, service déployé...) ? **Sur quelle échelle TRL** (*Technology Readiness Level*) ?
 - Si prototype : date de mise sur le marché prévue
 - Si commercialisé : date de lancement, nombre d'utilisateurs/clients, chiffre d'affaires
- **En quoi votre innovation est-elle une avancée par rapport à l'état de l'art** (avantages comparatifs techniques, applicatifs, concurrentiels ...)
- **Quels ont été les travaux de R&D et/ou les essais réalisés ?**
- **Quels sont les indicateurs de performance clés ?**
 - Comment mesurez-vous le succès de votre innovation ?
 - Quels sont les résultats obtenus jusqu'à présent ?
- **Vos travaux et/ou données ont-ils donné lieu à des publications scientifiques et/ou techniques ?** Si oui, lesquels ?
 - Cela peut faire l'objet d'une pièce jointe à annexer à la fin de votre dossier
- **L'innovation a-t-elle fait l'objet de dépôt de brevet(s) ?**
- **Avez-vous reçu des prix et/ou distinctions** (en cours ou déjà reçus) :
- **Avez-vous fait l'objet de certifications nécessaires ?**
IMPORTANT : Pour toute solution et / ou collaboration requérant la conformité et/ou le respect d'une législation/réglementation spécifique (sécurité, transport, autorisation préalable, certification...) le candidat déclare avoir obtenu les autorisations, certifications nécessaires et sera seul responsable envers l'organisateur et tout tiers du respect de la réglementation applicable.

Partie 3 : Intensité et impacts de l'innovation – bénéfiques et soutenabilité

ÉTUDES D'IMPACTS ET RESULTATS :

- **Avez-vous réalisé des études d'impact ?**
 - Si oui, quels en sont les principaux résultats ?

MESURES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL :

- **Quel processus de l'innovation permet une réduction des GES et dans quelles proportions ?**
- **Quelles sont les économies d'énergie réalisées ?**
 - Pour quels acteurs ? A quelles échelles ? Véhicule / Flotte / Secteur / Pays... ?
- **Quelle est l'évaluation en ACV (analyse cycle de vie) de l'innovation de la phase de production à la phase d'utilisation ?**
 - Si possible : Image d'un graphique comparant les émissions avant/après l'innovation
- **Quels sont les impacts sur l'environnement et la biodiversité ?**
 - Exemples : choix des matériaux et approvisionnement, réduction du bruit, amélioration de la qualité de l'air, consommation de foncier et préservation d'espaces et milieux naturels ...)

MESURES D'IMPACT ECONOMIQUE :

- **L'innovation crée-t-elle des emplois (locaux et/ou non délocalisables) ?**
 - Quantifier si possible
- **Comment l'innovation permet le développement économique local ?**
- **Quels sont les étapes et points clés du modèle économique ou du modèle d'affaires ?**
- **L'innovation contribue-t-elle à une part de souveraineté ou indépendance industrielle, technologique, territoriale ... ?**

MESURES D'IMPACT SOCIAL :

- **En quoi l'innovation permet l'amélioration de la mobilité pour tous (accessibilité, confort) ?**
- **Comment l'innovation permet la réduction des inégalités sociales et territoriales ?**

AUTRE :

- **Pouvez-vous partager des références de la part d'utilisateurs, partenaires ou usagers de l'innovation ?**
 - Cela peut faire l'objet d'une pièce jointe à annexer à la fin du dossier

Partie 4 : Développement et Perspectives

- **Quel est l'historique du projet ?**
 - Date de lancement du projet
 - Quelles sont les étapes clés de développement ?
- **Quels sont les éventuels points restant à améliorer ou à résoudre ? Quel programme de mis en œuvre est-il prévu ?**
- **Le développement de l'innovation relève-t-il d'un cadre partenarial ?**
 - Oui □ Non
- **Si oui, pouvez-vous partager la liste des partenaires (industriels, académiques, institutionnels ...) ?**
- **Quels sont les perspectives de développement ?**
 - Prochains objectifs
 - Marchés (secondaires) visés
 - Potentiel de scalabilité

Partie 5 : Annexes et pièces documentaires

Ces éléments sont à mettre à la fin du dossier de candidature technique :

- **Logo de l'entreprise candidate**
- **2 photographies** en précisant les crédits photo
- **Documents techniques, brochures, témoignages utilisateurs ...** (optionnel)

IMPORTANT :

Certaines réponses ne présentent pas un caractère obligatoire. **Il est recommandé**, pour la bonne information et évaluation des membres du jury, au regard des enjeux et des critères de sélection, **de renseigner et détailler des mentions requises un maximum de champs.**

Certains champs présentent un caractère obligatoire dans la mesure où ils sont déterminants pour la bonne évaluation de l'innovation. En effet, les membres du jury prêteront **une attention particulière aux éléments techniques fournis permettant de mesurer précisément la réalité du caractère novateur de l'innovation** (ces champs sont ainsi obligatoires) et son application.

Les impacts de l'innovation, qui font aussi partis des critères de sélection, seront évalués diversement selon les points de vue des membres du jury et de l'organisation qu'ils représentent. Ces points feront partis des considérations collectives lors du processus de décision collégiale et du choix ultime des lauréats.

ETAPE 2 : Remplir le formulaire d'inscription/de candidature en ligne

Comment accéder au formulaire de candidature en ligne ?

L'accès au formulaire dépend de votre statut :

- **Exposants** : Connectez-vous à votre Espace Exposant.
- **Non-exposants** : Rendez-vous sur le site officiel de Drive to Zero : <https://event.drivetozero.fr/fr/prix-de-l-innovation>

Quelles informations sont demandées dans ce formulaire ? Ce formulaire comporte :

Des informations pour la gestion administrative de votre candidature, **à destination de l'organisateur** uniquement :

- Coordonnées du référent de candidature
- **Champ pour télécharger votre dossier de candidature technique** (qui sera transmis aux jurés à la date de clôture des candidatures)

Des informations pour votre visibilité sur le site event.drivetozero.fr **à destination des visiteurs** :

- Nom de votre société
- Nom de l'innovation
- Catégorie
- Description de l'innovation
- 1 photo (format .png ou .jpeg, 5mo maximum)
- Logo de votre société (format .png ou .jpeg, 5mo maximum)

ETAPE 3 : Valider définitivement votre candidature

La validation du formulaire **avant le 11 mai 2025 à 23h59** est la seule manière officielle de candidater aux Prix de l'Innovation Drive to Zero. **Toute soumission hors de ce cadre ne sera pas recevable.**

UNE QUESTION ?

Votre contact : Rhéa VILLETTE - rhea.vilette@infopro-digital.com